



AVIS

Objet: Groupe Promo L – Construction de trois maisons en bande en zone inondable du cours d'eau «Alzette» à Beringen - renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/20/0648 du 23 octobre 2022.

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Monsieur le Ministre de l'Environnement du 11 novembre 2024, réf EAU/AUT/20/0648/R22.1, concernant le renouvellement de l'autorisation pour la construction de trois maisons en bande en zone inondable du cours d'eau «Alzette» à Beringen est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 20 novembre au 29 décembre 2024 inclus.

Mersch, le 19 novembre 2024
le secrétaire le bourgmestre